



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de juillet, à 19 heures, le Conseil municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans les locaux de l'école de la salle Tom Morel à Thorens-Glières, et sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 20 - Pouvoirs : 3 - Votants : 23

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – DAUBERCIES M-C. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – JACOB C. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – ODORICO L. – PONTAIS M. – RÉVEILLON É. – REYDET N. – RIGOBERT S. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É

Excusés : ALLEGRET-PILOT A. (pouvoir à RUBIN-DELANCHY J-Y) – BURDIN C. (pouvoir à BOUCLIER S.) – DELILLE M. (pouvoir à ODORICO L.) – DITTA E.

Absents : BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – DUPONT C. – FILLION L. – HUCHET C. – NICOLAS A. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : RUBIN-DELANCHY J-Y.

Date de convocation du Conseil municipal : 05.07.2022 / Date d'affichage : 05.07.2022

Le Conseil municipal, entendu l'exposé des différents points inscrits à l'ordre du jour, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le procès-verbal du précédent Conseil municipal en date du 13 juin 2022.
- **DECIDE** de créer un poste permanent à compter du 1^{er} décembre 2022, pour exercer les missions de « chargé.e des affaires foncières » ; **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ; **ET DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération, signer tous les documents relatifs à ce dossier et procéder au recrutement.
- **DÉCIDE** de créer un poste permanent de catégorie B ou C, filière administrative, ouvert aux trois grades des cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux et des adjoints administratifs territoriaux, pour exercer les missions de « assistant.e administratif.ve bâtiments, travaux neufs » ; **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ; **ET DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération, signer tous les documents relatifs à ce dossier et procéder au recrutement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à représenter la commune pour tout litige éventuel relatif aux élections professionnelles 2022 ; **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appel à un avocat en cas de besoin.
- **DECIDE** de modifier le temps de travail des postes permanents qui le nécessitent, y compris lorsque cette modification conduit juridiquement à une suppression/création de poste, après avis du comité technique ; **DECIDE** de créer des postes permanents correspondant aux besoins pérennes de la collectivité ; **DECIDE** de modifier le tableau des emplois permanents en conséquence ; **VALIDE** les créations d'emplois temporaires pour l'année 2022-2023 (accroissement temporaire d'activité, article L332-23 du code général de la fonction publique) ; **ET DIT** que les crédits sont inscrits au budget.
- **ACCEPTTE** le principe d'accueil de collaborateurs bénévoles au sein des services de la Mairie ; **APPROUVE** le projet de convention d'accueil de citoyens bénévoles auprès des services ; **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions individuelles avec chaque collaborateur bénévole qui souhaitera participer au service public.
- **APPROUVE** le projet de procès-verbal de restitution de biens présenté par le SILA ; **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à cette affaire.
- **APPROUVE** la modification simplifiée n° 2 du PLU de La Roche sur Foron.
- **ACCEPTTE** l'échange des parcelles cadastrées section AR numéros 160 et 161 appartenant à la commune de Fillière d'une surface d'environ 01a 11ca avec la parcelle cadastrée section AR numéro 193 d'une superficie d'environ 01a 65ca appartenant aux Consorts VERNEY ; **ACCEPTTE** que cet échange soit sans soulte ; **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.
- **APPROUVE** le plan de financement des opérations de renforcement de réseau électrique et la répartition financière reprise comme suit :
 - Montant global des travaux : 102 000 € HT ;

- Engagement de la part communale : **25 500 € HT, soit 30 600 € TTC.**

APPROUVE le plan de financement des opérations de renforcement de l'éclairage public et la répartition financière reprise comme suit :

- Montant global des travaux à engager par la commune : 21 700 € HT, **soit 26 040 € TTC ;**
- Subventions à hauteur de 30% sur le montant HT des travaux de rétablissement de l'éclairage public.

APPROUVE le plan de financement des opérations de sécurisation et la répartition financière reprise comme suit :

- Montant global des travaux : **16 800 € HT ;**
- Engagement de la part communale : **4 200 € HT, soit 5 040 € TTC.**

ET AUTORISE Monsieur le Maire de Fillière à prendre les engagements juridiques et financiers relatifs à l'application de cette délibération.

- **APPROUVE** les dispositions techniques, administratives et financières des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage au SILA pour la réalisation des études d'avant-projet pour la réhabilitation des filières d'assainissement non collectif de 6 bâtiments communaux ; **S'ENGAGE** à respecter les autorisations accordées au SILA par la Commune de Fillière, mentionnées dans l'article 1 des conventions ; **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à prendre les engagements juridiques et financiers relatifs à l'application de la présente délibération ; **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à signer les conventions et tout autre document relatif à l'application de la présente délibération.
- **APPROUVE** les dispositions techniques, administratives et financières des conventions d'implantation d'ouvrages de réseaux de distribution électriques et de modification de branchement existant entre la Commune de Fillière et le SYANE ; **S'ENGAGE** à respecter les obligations de la collectivité mentionnées dans les articles 1 et 2 des conventions ; **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à prendre les engagements juridiques et financiers relatifs à l'application de la présente délibération ; **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à signer les conventions et tout autre document relatif à l'application de la présente délibération.
- **APPROUVE** les dispositions techniques, administratives et financières des conventions de superposition d'affectation entre la Commune de Fillière et le SYANE ; **S'ENGAGE** à respecter les obligations de la collectivité mentionnées dans l'article 5 et 6 de la présente convention ; **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à prendre les engagements juridiques et financiers relatifs à l'application de la présente délibération ; **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à signer les conventions et tout autre document relatif à l'application de la présente délibération.
- **SE PRONONCE** favorablement sur la régularisation des écritures d'opérations d'emprunts ; **AUTORISE** le comptable à mouvementer l'article 1068 « Excédents fonctionnement capitalisés » à des fins de régularisation.
- **AUTORISE** cette décision modificative budgétaire au Budget principal 2022 ;

Opérations d'ordre - chapitre 041 : opérations patrimoniales

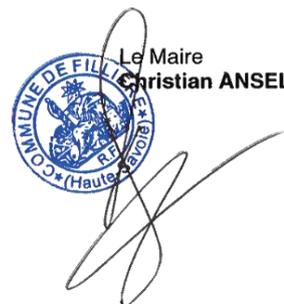
DI : 21534/041 Réseau d'électrification	+ 1 041 990 €
RI : 168758/04 Autres regroupements	+ 1 041 990 €

- **APPROUVE** le démontage intégral du télésiège de Montpiton ; **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à signer les conventions de prestation de service à titre gratuit avec les 2 prestataires, ainsi que tout autre document relatif à l'application de la présente délibération.
- **APPROUVE** la convention de répartition du financement de la cérémonie du 18 juin 2022 entre Fillière, Annecy, les communautés de communes de la vallée de Thônes (CCVT) et de Faucigny Glières ; **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à signer les conventions et tout autre document relatif à l'application de la présente délibération.
- **APPROUVE** le nouveau règlement de location de salles communales, intégrant le nouveau dispositif de règlement des prestations liées aux salles.
- **DECIDE** du transfert de la compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » au Syane, avec une prise d'effet différée au 1^{er} janvier 2023 concernant le réseau

public de chaleur de Thorens-Glières ; **DESIGNE** M. Stéphane BOUCLIER et M. Jean-Charles MAXENTI (+ suppléants : M. Eric SELLECCHIA et M. Christian ANSELME) en tant que représentants de la commune au sein du comité de pilotage ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Président du Syane.

- **PREND ACTE**, après en avoir débattu, des orientations générales du RLP intercommunal de la communauté d'agglomération de Grand Annecy.
- **APPROUVE** le renouvellement du Projet Educatif de Territoire pour les 3 prochaines années scolaires (2022-2025) ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en place du Projet Educatif de Territoire avec les institutions signataires et à procéder à toutes les formalités en résultant.
- **APPROUVE** les tarifs du secteur jeune à compter du 12 juillet 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de la responsable petite enfance de la commune de Fillière, au profit de l'association « Les P'tiouts » ; **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tous les engagements relatifs à l'application de la présente délibération.

Affiché le :

 Le Maire
Christian ANSELME